

# **SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU DIJONNAIS**

## **COMITE SYNDICAL**

**mardi 03 décembre 2024 à 18 h 00**

Salle du conseil Alain Millot  
40 avenue du Drapeau DIJON

## **ORDRE DU JOUR**

	<b>RAPPORTEURS</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES</b>	
<b>1</b> Nomination du secrétaire de séance	M. MASSON
<b>2</b> Installation de nouveaux délégués	M. MASSON
<b>3</b> Arrêt du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 12 juin 2024	M. MASSON
<b>4</b> Délégation d'attribution du Comité syndical au Président - Rapport des délégations du Président	M. MASSON
<b>5</b> Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025	M. MASSON
<b>PROCEDURES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME</b>	
<b>6</b> Procédure de révision n°2 du SCoT - Présentation de l'état initial de l'environnement par le Bureau d'études AUDDICE Environnement	M. MASSON
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>	



Syndicat mixte du S.C.O.T. du Dijonnais

**PROJET DE DELIBERATION  
du Comité syndical du  
Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais**

Séance du mardi 3 décembre 2024

RAPPORT N° 1

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Comité syndical nomme M.....pour remplir les fonctions de secrétaire.



Syndicat mixte du S.Co.T. du Dijonnais

**PROJET DE DELIBERATION**  
**du Comité syndical du**  
**Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais**

Séance du mardi 3 décembre 2024

RAPPORT N° 2

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Installation de nouveaux délégués**

Il a été procédé à de nouvelles désignations de délégués par le Conseil métropolitain de Dijon métropole et le Conseil communautaire de la Plaine Dijonnaise pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais.

Par délibération du 26 septembre dernier, le Conseil métropolitain de Dijon métropole a désigné :

- Monsieur Antoine HOAREAU en tant que délégué titulaire, en remplacement de Monsieur Pierre PRIBETICH démissionnaire
- Monsieur Marien LOVICH I en tant que délégué titulaire à la place de Madame Sladana ZIVKOVIC qui devient sa suppléante
- Madame Nathalie KOENDERS suppléante de Monsieur François REBSAMEN
- Madame Nadjoua BELHADEF suppléante de Monsieur Philippe LEMANCEAU
- Monsieur François DESEILLE suppléant de Monsieur Antoine HOAREAU

Le Conseil communautaire de la Plaine Dijonnaise, par délibération du 19 septembre 2024, a désigné Monsieur Nicolas BERNARD en remplacement de Monsieur Jean-Marc FRELIH, à la suite d'une modification de la composition du Conseil municipal de la commune de LONGCHAMP.

Il est demandé au Comité syndical d'installer ces nouveaux délégués dans leur fonction comme suit :

<b>DIJON METROPOLE</b>	
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
François REBSAMEN	Nathalie KOENDERS
Philippe LEMANCEAU	Nadjoua BELHADEF
Antoine HOAREAU	François DESEILLE
Marien LOVICH I	Sladana ZIVKOVIC
Jean-Patrick MASSON	Danielle JUBAN
Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Christophe BERTHIER
Dominique MARTIN-GENDRE	Kildine BATAILLE
Thierry FALCONNET	Brigitte POPARD
Rémi DETANG	Françoise TENENBAUM

<b>DIJON METROPOLE</b>	
Céline TONOT	Lionel SANCHEZ
Patrick CHAPUIS	Dominique BEGIN-CLAUDET
Fabien RUINET	Monique BAYARD
Jean-François DODET	Guillaume RUET
Jean-Michel VERPILLOT	Didier RELOT
Dominique GRIMPRET	Jacques CARRELET DE LOISY
Jean-Claude GIRARD	Nicolas SCHOUTITH
Nicolas BOURNY	Philippe BELLEVILLE
Jean DUBUET	Gérard HERRMANN

<b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DIJONNAISE</b>	
<b>DELEGUES TITULAIRES</b>	<b>DELEGUES SUPPLEANTS</b>
Madame Marie-Françoise DUPAS	Madame Émilie CHIR
Monsieur Jean-Luc AUCLAIR	Monsieur Guy MORELLE
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN	Monsieur Martial MATHIRON
Monsieur Patrice ESPINOSA	Monsieur Vincent CROUZIER
Monsieur Vincent DANCOURT	Monsieur Nicolas BERNARD
Monsieur Jean-Marie FERREUX	Monsieur Emmanuel PONTILLO
Monsieur Claude VERDREAU	Monsieur Jean-Pierre COLOMBERT
Madame Marie-Paule FONTAINE	Monsieur Daniel CHETTA
Monsieur Dominique CHOPPIN	Monsieur Paul MURANO
Monsieur Gilles BRACHOTTE	Monsieur Dominique JANIN
Monsieur Simon GEVREY	Monsieur Bernard NAVILLON



Syndicat mixte du S.Co.T. du Dijonnais

**PROJET DE DELIBERATION  
du Comité syndical du  
Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais**

Séance du mardi 3 décembre 2024

RAPPORT N° 3

---

**OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Arrêt du procès-verbal de la  
réunion du Comité syndical du 12 juin 2024**

Le projet de procès-verbal de la réunion du 12 juin 2024 a été adressé à chaque délégué syndical.  
Il est soumis à l'adoption du Comité.

# **PROCES-VERBAL**

## **du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais**

Séance du 12 juin 2024

Le Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais, convoqué par Monsieur le Président par lettre du 5 juin 2024 s'est réuni le 12 juin 2024 à 18 h 00 au siège de Dijon Métropole, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Patrick MASSON.

**Rapports N° : 1 et 2**

**Quorum : 19**

***Délégués titulaires et délégués suppléants avec voix délibérative présents :***

M. Jean-Patrick MASSON - M. Rémi DETANG - M. Jean-Michel VERPILLOT - M. Nicolas BOURNY - Mme Emilie CHIR suppléante de Mme Marie-Françoise DUPAS - M. Vincent DANCOURT - M. Patrice ESPINOSA - Mme Marie-Paule FONTAINE - M. Dominique CHOPPIN - M. Gilles BRACHOTTE - M. Jean-Luc AUCLAIR - M. Claude VERDREAU - M. Michel LENOIR - M. Ludovic ROCHETTE - M. Patrick MORELIERE - M. Frédéric IMBERT - M. Denis MAILLER suppléant de M. Patrice DEMAISON - M. Philippe MEUNIER - Mme Nadine MUTIN

***Délégués représentés :***

M. François REBSAMEN donne pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON

***Délégués titulaires excusés :***

M. Philippe LEMANCEAU - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Thierry FALCONNET - Mme Céline TONOT - M. Patrick CHAPUIS - M. Fabian RUINET - M. Jean-François DODET - M. Dominique GRIMPRET - M. Jean-Claude GIRARD - M. Jean DUBUET - M. Jean-Emmanuel ROLLIN - M. Jean-Marie FERREUX - M. Simon GEVREY - M. Didier MAINGAULT

## **Rapport N° : 3**

**Quorum : 20**

### ***Délégués titulaires et délégués suppléants avec voix délibérative présents :***

M. Jean-Patrick MASSON - M. Rémi DETANG - Mme Céline TONOT - M. Jean-Michel VERPILLOT - M. Nicolas BOURNY - Mme Emilie CHIR suppléante de Mme Marie-Françoise DUPAS - M. Vincent DANCOURT - M. Patrice ESPINOSA - Mme Marie-Paule FONTAINE - M. Dominique CHOPPIN - M. Gilles BRACHOTTE - M. Jean-Luc AUCLAIR - M. Claude VERDREAU - M. Michel LENOIR - M. Ludovic ROCHETTE - M. Patrick MORELIERE - M. Frédéric IMBERT - M. Denis MAILLER suppléant de M. Patrice DEMAISON - M. Philippe MEUNIER - Mme Nadine MUTIN

### ***Délégués représentés :***

M. François REBSAMEN donne pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON

### ***Délégués titulaires excusés :***

M. Philippe LEMANCEAU - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Thierry FALCONNET - M. Patrick CHAPUIS - M. Fabian RUINET - M. Jean-François DODET - M. Dominique GRIMPRET - M. Jean-Claude GIRARD - M. Jean DUBUET - M. Jean-Emmanuel ROLLIN - M. Jean-Marie FERREUX - M. Simon GEVREY - M. Didier MAINGAULT

## **Rapport N° : 4**

**Quorum : 22**

### ***Délégués titulaires et délégués suppléants avec voix délibérative présents :***

M. Jean-Patrick MASSON - M. Rémi DETANG - Mme Céline TONOT - M. Patrick CHAPUIS - M. Jean-François DODET - M. Jean-Michel VERPILLOT - M. Nicolas BOURNY - Mme Emilie CHIR suppléante de Mme Marie-Françoise DUPAS - M. Vincent DANCOURT - M. Patrice ESPINOSA - Mme Marie-Paule FONTAINE - M. Dominique CHOPPIN - M. Gilles BRACHOTTE - M. Jean-Luc AUCLAIR - M. Claude VERDREAU - M. Michel LENOIR - M. Ludovic ROCHETTE - M. Patrick MORELIERE - M. Frédéric IMBERT - M. Denis MAILLER suppléant de M. Patrice DEMAISON - M. Philippe MEUNIER - Mme Nadine MUTIN

### ***Délégués représentés :***

M. François REBSAMEN donne pouvoir à M. Jean-Patrick MASSON

### ***Délégués titulaires excusés :***

M. Philippe LEMANCEAU - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Thierry FALCONNET - M. Fabian RUINET - M. Dominique GRIMPRET - M. Jean-Claude GIRARD - M. Jean DUBUET - M. Jean-Emmanuel ROLLIN - M. Jean-Marie FERREUX - M. Simon GEVREY - M. Didier MAINGAULT

# **ORDRE DU JOUR**

## **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

- 1** Nomination du secrétaire de séance
  
- 2** Arrêt du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 3 avril 2024
  
- 3** Délégation d'attribution du Comité syndical au Président - Rapport des délégations du Président

## **PROCEDURES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME**

- 4** Élaboration du diagnostic agricole - Présentation par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or

## **QUESTIONS DIVERSES**



# **ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES**

## **1 - Nomination du secrétaire de séance**

En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Comité syndical nomme Monsieur Patrice ESPINOSA pour remplir les fonctions de secrétaire.

## **2 - Arrêt du procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 3 avril 2024**

Le projet de compte-rendu de la séance du Comité syndical en date du 3 avril 2024 a été adressé à chaque délégué syndical. Il est soumis à l'adoption du Comité syndical.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 3 avril 2024.

## **3 - Délégation d'attribution du Comité syndical au Président - Rapport des délégations du Président**

***M. MASSON donne lecture du rapport :***

Dans le cadre des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité syndical en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Président porte à la connaissance des délégués des actes passés en vertu de la délégation reçue du Comité syndical.

### **Conventions**

- **Le 24 mai 2024** : convention de mise à disposition à titre gratuit de véhicule avec chauffeur par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le 19 juin 2024 pour le SCoT Tour dans le cadre de la révision n°2 du SCoT du Dijonnais.

\*\*\*\*

**LE COMITE SYNDICAL,  
Après en avoir délibéré,  
DÉCIDE**

- **de prendre acte** des décisions prises par délégation du Comité syndical, listées ci-dessus.

SCRUTIN	FAVORABLE : 21	FAVORABLE AVEC RESERVES : 0	DÉFAVORABLE : 0
	ABSTENTION : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0	
	DONT 1 PROCURATION(S)		

# **PROCEDURES RELATIVES AUX DOCUMENTS D'URBANISME**

## **4 - Élaboration du diagnostic agricole - Présentation par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or**

En tant que ressource et activité économique à part entière, soutien de la filière agroalimentaire et de l'économie locale, l'agriculture est une composante essentielle du projet de territoire et de sa planification. Elle facilite par ailleurs les coopérations entre les différents territoires.

C'est la raison pour laquelle, le Comité syndical a souhaité, par délibération du 6 octobre 2021, afficher dans son programme d'actions 2020-2026, la nécessité d'engager l'élaboration d'un diagnostic agricole.

Ce diagnostic agricole confié à la Chambre d'agriculture de Côte d'Or, par délibération du 29 juin 2022 permettra ainsi d'enrichir la procédure de révision n°2 du SCoT dont les travaux ont débuté en janvier dernier afin d'intégrer entre autres, les dispositions de la loi Climat et résilience en matière de sobriété foncière déclinées dans le schéma régional d'aménagement, de développement et d'égalité des territoires de Bourgogne-Franche-Comté (SRADDET BFC) en cours de modification.

Comme cela avait été acté, il convient dans le cadre de cette séance, de partager collectivement les éléments de diagnostic présentés par le Président de la Chambre d'agriculture.

Une restitution pourra également être organisée au sein de chacun des 3 EPCI composant le Syndicat mixte, si le besoin en est exprimé.

La parole est donnée à Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture.

*Monsieur LAVIER, Président de la Chambre d'agriculture présente les éléments de diagnostic à l'appui du diaporama ci-joint. Il insiste sur l'importance à organiser dans chacun des 3 EPCI mais aussi dans chacune des communes membres du périmètre du SCoT des réunions à destination des habitants afin de les informer des besoins, enjeux et contraintes de la profession agricole. Il cite l'exemple de la commune de Marsannay-la-Côte qui a déjà initié ce type de réunion publique en présence de la Chambre d'Agriculture.*

*Messieurs DETANG et MASSON confirment la nécessaire compréhension des enjeux agricoles par tous les acteurs y compris les habitants.*

*A la question de savoir si le diagnostic fait état de l'agriculture biologique, il est répondu affirmativement.*

*A la remarque sur les problèmes de circulation des engins agricoles de plus en plus volumineux, il est répondu que des solutions doivent être trouvées de part et d'autre en termes d'aménagement foncier.*

*Monsieur ESPINOSA déplore que les aménagements réalisés dans le cadre de remembrement permettant de contourner les villages, ne soient la plupart du temps malheureusement pas utilisés.*

*Monsieur LAVIER en prend bonne note et s'engage à rappeler à la profession ses obligations.*

*En termes d'irrigation, le bassin de la Boulouze à Fauverney est cité comme exemplaire même s'il eut été préférable d'en construire 2 petits au vu des problèmes d'évaporation et de nettoyage du bassin induits par son dimensionnement.*

*Monsieur MASSON conclut en évoquant :*

- les expériences peu concluantes du retour à l'agriculture des gravières réhabilitées,*
- la nécessité d'avoir un dialogue sur les projets de drainage,*
- la nature des cultures vers des variétés plus résilientes au regard du changement climatique,*
- l'agrivoltaïsme et l'encadrement des installations photovoltaïques sur des terres "incultes". Une étude est à ce titre actuellement conduite par les Chambres d'Agriculture à la demande de l'Etat afin de définir à l'échelle parcellaire les terres incultes.*

La séance est levée à 19 h 30.

Fait à Dijon, le

Le Président de séance,

Jean-Patrick MASSON

Le Secrétaire de séance

Patrice ESPINOSA



Syndicat mixte du S.Co.T. du Dijonnais

## PROJET DE DELIBERATION du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais

Séance du mardi 3 décembre 2024

RAPPORT N° 4

---

### **OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Délégation d'attribution du Comité syndical au Président - Rapport des délégations du Président**

Dans le cadre des articles L 5211-10 et L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Comité syndical en date du 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Président porte à la connaissance des délégués des actes passés en vertu de la délégation reçue du Comité syndical.

#### **Acte d'engagement**

- **Le 4 novembre 2024 : acte d'engagement de prolongation** de mise à disposition des données foncières et données LOVAC par la Direction Générale de l'Aménagement, du logement et de la Nature (DGALN) dans le cadre de la révision n°2 du SCoT du Dijonnais.

#### **Conventions**

- **Le 20 novembre 2024** : convention de mise à disposition à titre gratuit de salle par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le 29 novembre 2024 pour un atelier élus sur la consommation foncière dans le cadre de la révision n°2 du SCoT du Dijonnais.
- **Le 20 novembre 2024** : convention de mise à disposition à titre gratuit de salle par la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise le 23 janvier 2025 pour un atelier élus sur le volet environnement de la phase PAS dans le cadre de la révision n°2 du SCoT du Dijonnais.

#### **Il est proposé :**

- **de prendre acte** des décisions prises par délégation du Comité syndical, listées ci-dessus.



Syndicat mixte du S.Co.T. du Dijonnais

## PROJET DE DELIBERATION du Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Dijonnais

Séance du mardi 03 décembre 2024

RAPPORT N° 5

---

### OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES - Autorisation d'ouverture des crédits d'investissement avant le vote du Budget primitif 2025

Dans l'attente du vote du budget primitif, l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'ordonnateur, dès le 1<sup>er</sup> janvier, « de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente ».

Concernant la section d'investissement, l'article L.1612-1 du CGCT prévoit que l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante :

- engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement du capital de la dette et aux autorisations de programme.

- engager, liquider et mandater les dépenses à caractère pluriannuel d'une autorisation de programme dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme.

Afin d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater d'éventuelles dépenses d'investissement devant être réglées avant le vote du budget primitif 2025, il est proposé d'appliquer les dispositions de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les membres du Bureau proposent :

- **d'autoriser** l'exécution des dépenses d'investissement pour le budget 2025 dans la limite du quart des crédits d'investissement votés pour l'exercice 2024, exception faite des crédits afférents au remboursement du capital de la dette.

Le montant des dépenses autorisées, ventilé par chapitre, se décompose comme suit :

Chapitres	Total des crédits d'investissement budgétés en 2024 (BP+BS hors RAR+DM)	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2025 (25 % du total budgété 2024)
20	381 606	95 402
<b>Total</b>	<b>381 606</b>	<b>95 402</b>